

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 635

présenté par

Mme Regol, Mme Chatelain, Mme Rousseau, Mme Taillé-Polian, M. Raux, M. Bayou et  
Mme Arrighi

-----

**ARTICLE 1ER H**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe écologiste s'oppose à cet article issu du Sénat qui prévoit une expérimentation de l'examen de l'ensemble des motifs susceptibles de fonder la délivrance d'un titre de séjour. Cet article risque d'aboutir à un phénomène de « moins-disant » se traduisant par la délivrance d'un titre de séjour moins protecteur pour le requérant que celui auquel il prétendait au moment de l'introduction de la demande - au motif qu'un autre titre serait également délivrable. Cette disposition laisserait aux préfetures un pouvoir trop arbitraire dans l'appréciation des titres de séjours à délivrer.

Cet amendement propose donc la suppression pure et simple de cet article 1er H.